MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

20 -02-1996

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: D./ 2309068 / Dossier pédagogique 50985

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INITIATION à LA SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 990101U35C1

Etablissement : COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE

AVENUE DEFRE,62
1180 UCCLE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

5085-U.

Annexe I.I.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : COMMUNE D'UCCLE ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :
   dénomination : COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE ..... (2)
   adresse complète : AVENUE DEFRE 62 1180 BRUXELLES ..... (2)
   n° de matricule : 2.309.068 ..... (2)
   n° de téléphone : (02) 374.05.48 ..... (2)

   Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

2. Transmis en date du : 28 novembre 1995 (3) par le réseau :
   - ( ) (1) Communauté française
   - (●) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 9301011354.

   Initiation à la sociologie de l'éducation ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
     degré : inférieur (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : SOCIAL ..... (2)
   - ( ) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
   Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 99 010 1035 CA.

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
SOCIOLOGIE DE L'EDUCATION	CT	3	20
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			20

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Avis favorable à condition du dernier Bonus de l'année

remarques rencontrées

Gotovitch

06 -02- 1996

Gotovitch

09 -01- 96

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'~~ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 09 FEV. 1996

Signature :

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

Document 8bis Annexe 1

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation

FINALITÉS DE L'U.F.

Finalités générales de l'U.F.

Conformément à l'article 7, § 1 et 2 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'U.F. permettra de :

1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement, et d'une manière générale, des milieux économiques, sociaux et culturels.

Finalités particulières de l'U.F.

L'unité de formation a pour objectif de rendre l'étudiant capable de :

- formuler, dans les termes d'une problématique sociologique, les problèmes sociaux et politiques en matière d'éducation.

- prendre la mesure des intérêts et des enjeux des différents acteurs sociaux qui interviennent dans le champ éducatif et relativiser la perspective unilatérale que suscite la position particulière qu'occupe le sujet.

Document 8bis Annexe 2

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation

A. Capacités préalables requises

L'étudiant doit faire la preuve qu'il maîtrise les capactiés préalables suivantes :

En français :
Au départ d'un texte d'actualité à orientation sociologique provenant d'un document de vulgarisation :
- dégager (oralement et/ou par écrit dans une langue correcte) les éléments essentiels
- exprimer (oralement et/ou par écrit dans une langue correcte) une appréciation argumentée.

B. Titre pouvant en tenir lieu

CESS de l'enseignement général ou technique.

Document 8bis Annexe 3

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement

Pas de recommandations particulières.

Document 8bis Annexe 4

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation.

Programme

1. Théories socio-pédagogiques et socio-politiques de l'éducation

Apprendre à distinguer les deux paradigmes dominants de la sociologie de l'éducation : la théorie de la "Reproduction" dans la sociologie critique, et la théorie de la "Socialisation" dans la sociologie constructiviste, tout en cherchant à comprendre les boulversements sociaux qui ont sous-tendu ce glissement paradigmatique et ouvert de nouvelles perspectives théoriques à la sociologie de l'éducation.

2. Identification de situations éducatives

Tenter de rapporter quelques situations éducatives typiques, choisies et discutées avec les inscrits au cours, aux théories sociologiques disponibles et adéquates afin de les reproblématiser dans leur contexte intersubjectif stratégique et dans leurs implications politiques.

3. Étude de cas

Prendre connaissance des résultats d'une enquête en cours sur les investissements éducatifs des familles en Communauté française de Belgique : discuter de la notion de "coût de l'enfant", des différentes modalités d'investissements éducatifs (financiers, temporels, symboliques), des rapports parents d'élèves-enseignants, des attitudes sociales face à l'école et aux diplômes, etc.

Document 8bis

Annexe 5

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation

Fixation des capacités terminales

Le degré de maîtrise sera atteint si l'étudiant est capable de :

1. identifier les différentes théories socio-pédagogiques et socio-politiques et prendre la mesure de leurs implications pédagogiques et politiques,
2. analyser en termes sociologiques une situation critique telle que peut la rencontrer un enseignant ou un responsable d'établissement scolaire.

Seuil de réussite :

Pour réussir, l'étudiant devra pouvoir distinguer les différentes théories socio-pédagogiques et socio-politiques, et les rapporter à une situation pédagogique typique.

Document 8bis

Annexe 6

Unité de formation : initiation à la sociologie de l'éducation

Profil des chargés de cours

Expert en la matière enseignée disposant d'une expérience combinant des charges d'enseignemant de la matière dans l'enseignement supérieur et la direction d'enquêtes et de recherches sur les questions pédagogiques et éducatives.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Bruxelles, le 8 janvier 1996.

Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Vice-Président : B. Blanpain
Rue de la Science, 43
1040 Bruxelles
Tél.: 02/238.87.43
Fax: 02/238.87.22

Monsieur Jacques Lefère
Administrateur-délégué
Rue des Halles, 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:
N. Réf.: C.SUP /CCS/CLA-18/BB/CH/95-12

Monsieur l'Administrateur-délégué,

Objet demande de classement d'U.F., enseignement supérieur de type court .

Réseau : CPEONS

Je vous fais part de la décision prise, en séance du 18/12/95 à propos de votre demande reprise en objet

U.F. : « Initiation à la sociologie de l' éducation »

Classé dans l'enseignement supérieur de type court catégorie: ***social***

Je vous prie de croire , Monsieur l'Administrateur-délégué, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués,

Benoît Blanpain,
Vice-Président.

Copie adressée
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française

ANNEXE:

INITIATION À LA SOCIOLOGIE DE L'ÉDUCATION.
COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE
Avenue De Fré, 62
1180 BRUXELLES
Mat. 2 309 068
Code:99 01 01 U 35 C1
dossier 50 985 U

Annexe 5: fixation des capacités terminales:
Dans la mesure où le degré de maîtrise envisage deux capacités celle d'identifier... et celle d'anlyser..., le seuil de réussite qui renvoie au programme apparaît comme plus important que le degré de maîtrise. Il y a là une incohérence à rectifier.

Annexe 6: Profil des chargés de cours:
préciser le sens d'une expérience **suffisante.**

Louise GOTOVITCH
19/01/96